



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

(Direction des Assemblées)

2018/3805

Conseil de l'Institut d'administration des entreprises de Lyon (IAE Lyon) – Désignation d'un représentant par le Conseil municipal

Secrétariat général de la Ville de Lyon

Direction des Assemblées

Rapporteur : M. KEPENEKIAN

SEANCE DU 26 MARS 2018

COMPTE RENDU AFFICHE LE : 29 MARS 2018

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : 19 MARS 2018

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE AU JOUR DE LA SEANCE : 73

RECU AU CONTRÔLE DE LEGALITE LE : 29 MARS 2018

DELIBERATION AFFICHEE LE : 5 AVRIL 2018

PRESIDENT : M. KEPENEKIAN Georges

SECRETAIRE ELU : Mme HAJRI Mina

PRESENTS : M. KEPENEKIAN, M. BRUMM, Mme DOGNIN-SAUZE, M. SECHERESSE, Mme AIT MATEN, M. CORAZZOL, Mme GAY, M. GRABER, Mme BOUZERDA, M. GIORDANO, Mme CONDEMINE, M. CLAISSE, Mme REYNAUD, M. DURAND, Mme RIVOIRE, M. LE FAOU, Mme RABATEL, M. CUCHERAT, Mme BESSON, M. LEVY, Mme FRIH, M. MALESKI, M. DAVID, Mme NACHURY, Mme LEVY, M. BLACHE, Mme BALAS, M. LAFOND, Mme ROUX de BEZIEUX, Mme SERVIEN, Mme BLEY, M. PHILIP, Mme CHEVALLIER, Mme ROLLAND-VANNINI, M. KISMOUNE, Mme BRUGNERA, Mme PICOT, M. BRAILLARD, M. BERAT, M. TOURAINE, M. COULON, Mme FONDEUR, Mme BURILLON, M. PELAEZ, Mme HOBERT, Mme FAURIE-GAUTHIER, Mme MANOUKIAN, M. JULIEN-LAFERRIERE, Mme HAJRI, Mme SANGOUARD, M. KIMELFELD, Mme PALOMINO, M. GEOURJON, Mme TAZDAIT, M. GUILLAND, Mme de LAVERNEE, M. ROYER, M. BROLIQUIER, Mme BAUGUIL, M. HAMELIN, Mme PERRIN-GILBERT, Mme GRANJON, M. BERNARD, M. BOUDOT, Mme MADELEINE, Mme BAUME

ABSENTS EXCUSES ET DEPÔTS DE POUVOIRS : M. FENECH (pouvoir à Mme de LAVERNEE), Mme BERRA (pouvoir à Mme SANGOUARD), M. RUDIGOZ (pouvoir à M. DURAND), M. COLLOMB (pouvoir à M. KEPENEKIAN), M. REMY

ABSENTS NON EXCUSES : M. HAVARD, M. TETE

2018/3805 - CONSEIL DE L'INSTITUT D'ADMINISTRATION DES ENTREPRISES DE LYON (IAE LYON) – DESIGNATION D'UN REPRESENTANT PAR LE CONSEIL MUNICIPAL (SECRÉTARIAT GÉNÉRAL DE LA VILLE DE LYON - DIRECTION DES ASSEMBLÉES)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 12 mars 2018 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

La Ville de Lyon est membre de nombreux établissements universitaires et notamment de l'Institut d'administration des entreprises de Lyon (IAE Lyon).

I. Contexte :

L'IAE Lyon est l'un des tout premiers pôles universitaires français de formation et de recherche en gestion et management. Fondée en 1956, cette école est implantée au sein de l'Université Jean Moulin à Lyon 3^e.

L'IAE Lyon participe à la réalisation de missions de service public de l'enseignement supérieur dans les domaines relevant de la gestion et des organisations publiques et privées, en lien très étroit avec les milieux professionnels.

Il a notamment pour missions la formation, la recherche, l'orientation et l'insertion professionnelle ainsi que la diffusion de la culture et l'information scientifique et technique. Il dispense un enseignement supérieur destiné à préparer les responsables et cadres des entreprises et organisations publiques et privées aux fonctions de gestion et management.

L'IAE bénéficie d'une position géographique qui le situe au carrefour des grands axes européens, sur le territoire lyonnais. Il s'efforce de développer des liens auprès de partenaires européens et internationaux.

II. Modalités de représentation :

L'IAE est administré par un Conseil composé de 29 membres élus ou désignés dont la répartition est la suivante :

- 20 membres élus répartis en 3 collèges :
 - 10 membres élus parmi les enseignants, enseignants-chercheurs et assimilés ;
 - 8 membres élus parmi les usagers et notamment des étudiants ;
 - 2 membres élus parmi les personnels administratifs et techniques.
- 3 membres élus et leurs suppléants désignés par les collectivités territoriales dont un par la Ville de Lyon.
- 2 personnalités extérieures et leurs suppléants désignés par les organismes professionnels.
- 3 personnalités extérieures et leurs suppléants désignés par les organisations syndicales des salariés et des employés.

- 1 personnalité désignée en fonction de ses compétences particulières par le Conseil de l'IAE Lyon.

Par délibération n° 2014/159 du 26 mai 2014, le Conseil municipal a désigné Mme Anne BRUGNERA pour représenter la Ville de Lyon au sein du Conseil de l'IAE en tant que titulaire et Mme Anne-Sophie CONDEMINÉ en tant que suppléante.

Mme Anne BRUGNERA ayant fait part de son souhait de ne plus siéger au sein du Conseil de l'IAE, il est proposé au Conseil de pourvoir à son remplacement.

Vu le code général des collectivités territoriales et, notamment, son article L 2121-33 ;

Vu les statuts de l'Institut d'administration des entreprises de Lyon pris en date du 26 février 2016 ;

Vu les résultats du scrutin auquel il a été procédé ;

DELIBERE

M. Guy CORAZZOL est désigné en tant que représentant titulaire pour représenter la Ville de Lyon, pour la durée du mandat en cours, au sein du Conseil de l'Institut d'administration des entreprises de Lyon (IAE).

(Et ont signé les membres présents)
Pour extrait conforme,
Le Maire,

Georges KEPENEKIAN